saint-malo.fr

PORT des SABLONS SAINT-MALO

BILAN ENVIRONNEMENTAL

2023

Document rédigé par Dominique BONNEL

VILLE DE Saint-Malo

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

1. PRÉSENTATION DU PORT 6-7

2. FONCTIONNEMENT DU PORT 8-9

3. RAPPORT D'ACTIVITÉ 10-14

3.1 RÉPARTITION DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS 10

3.2 ACCUEIL DES PLAISANCIERS EN ESCALE 10

3.2.1 Accueil des plaisanciers 10

3.3 QUELQUES INVESTISSEMENTS ET ACTIONS BÉNÉFIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT 11-14

4. DÉCHETS 15-17

4.1 CONTEXTE 15

4.2 ACTIONS 2023 15-17

5. ENTRETIEN DES CALES DE MISE À L'EAU 18-22

5.1 POINT PROPRE 19-22

5.1.1 Contexte 19

5.1.2 Descriptif des déchets collectés 20

5.1.3 Principales actions 2023 21-22

5.2 GESTION DES HUILES ALIMENTAIRES ET DES MÉGOTS RÉCUPÉRÉS PAR LES RESTAURANTS 22

5.2.1 Contexte 22

5.2.2 Actions 2022-2023 22

6. EAUX 23-26

6.1 COLLECTE DES EAUX USÉES ET DE FOND DE CALE 23-24

6.1.1 Contexte 23

6.1.2 Actions 2023 23-24

6.2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX D'ORIGINE TELLURIQUE ET DES MACROS-DÉCHETS (Terre-pleins et parkings du port) 24-25

6.2.1 Traitement des eaux d'origine tellurique issues du ruissellement des sols 24-25

6.2.2 Collecte des macrodéchets 25

6.3 LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE 25-26

7. CARÉNAGE 27-30

7.1 DESCRIPTIF DES ÉQUIPEMENTS ET DES ZONES TECHNIQUES 27

7.2 FONCTIONNEMENT 28-29

7.3 LES TRAVAUX DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAINE 30

8. INSTALLATIONS / ÉQUIPEMENTS 31-34
8.1 STATION CARBURANT 31-32
8.1.1 Contexte 31
8.1.2 Descriptif des équipements 32
8.1.3 Actions réalisées en 2022-2023 32
8.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES 33
8.3 MATÉRIEL ANTI-POLLUTION 33-34
8.3.1 Contexte 33
8.3.2 Actions 2023 34
9. RESSOURCES 35-39
9.1 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU 35-37
9.1.1 Contexte 35-36
9.1.2 Liste des équipements 37
9.1.3 Actions 2023 37
9.2 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS EN ELECTRICITÉ 38-39
9.2.1 Contexte 38-39
9.2.2 Actions 2022-2023 39
10. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION ENVERS LES USAGERS 40-47
10.1 COMMUNICATION VIA LA NEWSLETTER 40
10.2 COMMUNICATION VIA LE SITE INTERNET 40
10.3 COMMUNICATION ENVERS LES VISITEURS EN ESCALE 41
10.4 COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PLAISANCE 42
10.5 COMMUNICATION AUTOUR DE LA GESTION DES DÉCHETS 43
10.6 ORGANISATION D'ACTIONS DE SENSIBILISATION 44-46
10.7 COMMUNICATION ENVERS LES PROFESSIONNELS 47
11. FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL PORTUAIRE 47
12. CAP SUR LA CERTIFICATION PORTS PROPRES EN BIODIVERSITÉ 48-49
13. CONCLUSION 50

INTRODUCTION

La Ville de Saint-Malo, gestionnaire du port de Plaisance des Sablons, s'est engagée dans une **démarche environnementale volontaire** en choisissant de solliciter la certification européenne «Ports Propres».

Cet engagement vers la certification a démarré en 2019, avec le soutien de l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB) et du bureau d'études Enviro-Mer. La démarche a démarré par l'élaboration d'un diagnostic environnemental et la rédaction d'une déclaration de politique environnementale. À la suite de la production de ces documents, un plan d'action a été établi pour l'année 2020 et les suivantes.

La certification « PORTS PROPRES » a été attribuée par l'AFNOR, à l'issue d'un audit initial réalisé en 2020. Attribuée pour 3 ans, elle donne lieu à un audit annuel.

Le bilan annuel présenté ci-dessous a donc pour objet de présenter les différentes mesures et réalisations initiées en 2023 par le port de plaisance.

1. PRÉSENTATION DU PORT

Le Port des Sablons est un port régional maritime situé sur la Manche, à l'embouchure de l'estuaire de la Rance.

Ce port de plaisance, composé d'un bassin à seuil en eau profonde est situé **au cœur du quartier de Saint-Servan, à 20 mn d'intra-muros**. Il est composé de 1196 places dont 45 réservées aux visiteurs. La concession du port des Sablons a été confiée par l'État en 1972 à la ville de Saint-Malo (mise en exploitation en 1976), qui en est le gestionnaire jusqu'au 31 décembre 2022. À la faveur des lois de décentralisation, ce port est depuis 2006 (convention de transfert en date du 29 décembre 2006) propriété de la Région Bretagne. La concession portuaire a été prolongée d'unne année (soit jusqu'au 31 décembre 2023) dans l'attente du transfert de l'exploitation du port à la Société Publique Locale BRETAGNE PLAISANCE.

Il est placé au sein d'un **bassin de navigation attractif**, varié et complexe, avec la Rance, la Côte d'Émeraude et la proximité de l'archipel de Chausey et des îles Anglo-normandes.

Figure 1 : Vue aérienne du port de plaisance

La concession couvre une superficie totale de **24 hectares**, englobant la zone portuaire située sur le quartier des Bas Sablons mais également le terre-plein du Naye situé de l'autre côté du bassin.

Celui-ci est maintenu à flot par un seuil établi à +2 m cote marine. Ce seuil limite donc la période d'accès notamment en marée de vives eaux.

Figure 2 : seuil haut de 2 m à l'entrée du port

Dans l'enceinte de la concession portuaire se situent plusieurs bâtiments : des restaurants, une mini zone artisanale composée de 3 chantiers navals et de quelques entreprises du secteur nautique ; mais aussi des parkings, terre-pleins et deux cales de mises à l'eau.

Figure 3 : Limite de concession

2. FONCTIONNEMENT DU PORT

Le bassin à flot, d'une superficie totale de 13,5 hectares, compte **12 pannes** et **1 196 places** réparties sur les pontons A à L. Parmi ces places, **45 sont réservées aux visiteurs** ; elles sont concentrées sur les pontons A et B et ne donnent lieu à aucune réservation. Les autres places permettent l'accueil de contrats annuels ou mensuels. La taille maximale des bateaux pouvant être acceptés par le port est de 14,5 m de long avec un tirant d'eau de 3 m maximum selon les places.

En outre, deux lignes de mouillage sont également présentes sur le bassin destinées principalement à l'amarrage de bateaux de pêche.

Sur le ponton I se trouve la **station carburant** (gasoil et SP 95). Le tirant d'eau maximum des bateaux pouvant y accéder est de **1,5 m à marée basse**.
Sur ce même ponton se situe **une pompe de récupération des eaux usées et des eaux de fond de cale** des navires.

Sur chacun des pontons B, C, D, E, et F se trouvent des **blocs WC**, et des pompes de récupération des eaux usées sauf sur le ponton F qui n'est pas équipé en pompe à eaux noires. Il existe également **deux blocs sanitaires** sur les terre-pleins à l'Ouest et à l'Est du bureau du port (douches, lavabos et toilettes) à utilisation gratuite avec code d'accès et un bloc toilettes publiques, en partie centrale.

Le port est également doté d'une **cale de mise à l'eau**, la cale des Sablons, utilisée par les particuliers ainsi que par les professionnels du nautisme. Une autre cale de mise à l'eau est présente sur la concession portuaire : la cale du Naye située de l'autre côté du port qui sert plus particulièrement aux associations sportives (aviron, club de plongée), et aux particuliers.

Le port possède également **une aire technique** pour l'entretien des bateaux, et une **zone à usage mixte** : le terre-plein sud (parking en été et aire d'hivernage et parking en hiver) ainsi qu'un pôle sportif.

Les bâtiments communaux existant sur le port de plaisance des Sablons comptent un bureau du port, un atelier technique et des locaux utilisés par les chantiers et autres professionnels du nautisme, loués sous forme d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (A.O.T).

Les principales infrastructures et matériels qui équipent le port de plaisance :

▲ Parkings

- Terre-Plein EST Sablons (public et réservataires annuels, pouvant se réduire en hiver pour le stationnement des bateaux)

- Terre-Plein OUEST Sablons (public et réservataires annuels, pouvant se réduire en hiver pour le stationnement des bateaux)

▲ 1 station de distribution de carburant sur le ponton I équipée de pompes en libre-service. Une cuve de stockage de 50 m³ est installée sous l'aire technique (divisée en deux : 20 m³ de gasoil et 30 m³ de SP95).

▲ Une pompe de récupération des eaux de fonds de cale et des eaux usées sur le ponton I.

▲ 10 toilettes sur ponton.

▲ 9 bornes individuelles de récupération des eaux noires installées sur les pontons B, C, D, E, et I.

Sur la zone technique, se situent :

▲ Le matériel de manutention, composé d'une grue électrique de mise à l'eau des bateaux à usage libre (2,5 t) et d'un élévateur à bateau piloté par les agents portuaires.

▲ 2 aires de carénage : une cale à l'échouage et une aire aérienne

▲ Un point de collecte des déchets spécifiques appelé Point Propre, destiné à récupérer des déchets portuaires résultant de l'activité de réparation navale des particuliers.

En outre, **des points d'apport volontaire** enterrés sont implantés sur différentes parties de la concession : un espace avec compacteurs à l'entrée de la zone portuaire, 3 colonnes enterrées sur le quai en haut de la passerelle du ponton B, et entre le ponton D et E, ainsi qu'à proximité du pôle sportif, en haut de la cale. Ils permettent aux usagers et résidents de trier **et de déposer leurs ordures ménagères, leurs emballages recyclables et le verre.**

3. RAPPORT D'ACTIVITÉ

3.1 RÉPARTITION DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS

À la date du 16 octobre 2023, les contrats se répartissent comme suit : 979 contrats annuels (soit 81,5%) sur des emplacements bénéficiant d'une autorisation temporaire d'occupation portuaire.

- 44 emplacements (soit 3.6%) occupés en application de conventions proposés à 15 bénéficiaires (Associations, SNSM, Gendarmerie nationale, SDIS 35, Direction mer et littoral etc.)
- 45 emplacements visiteurs (soit 3,8%) : pas de contrat possible sur ces places
- 65 emplacements occupés par des contrats mensuels (soit 5,4%) : emplacements libres de contrat ou temporairement libérés par des réservataires annuels.

3.2 ACCUEIL DES PLAISANCIERS EN ESCALE

3.2.1 Accueil des plaisanciers

Du 1er janvier au 31 août, nous avons facturé 12 559 nuitées (dont nuitées Passeport Escales) :

NUITÉES FACTURÉES AU TARIF « JOUR »	JANVIER À MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	TOTAL
2020	1469	1519	2523	2583	8094
2021	2084	1336	2708	3054	9182
2022	3265	1676	3255	3301	11497
2023	2972	2116	3439	4032	12559
NUITÉES FACTURÉES AU FORFAIT « MENSUEL»	**JANVIER À MAI**	**JUIN**	**JUILLET**	**AOÛT**	**TOTAL**
2020	8292	2590	3605	3694	18451
2021	11596	3309	3736	3734	22375
2022	11963	2964	3337	3149	21413
2023	9516	2292	2461	2427	16696

Total escales de janvier à août (Escales jour + contrats mensuels)

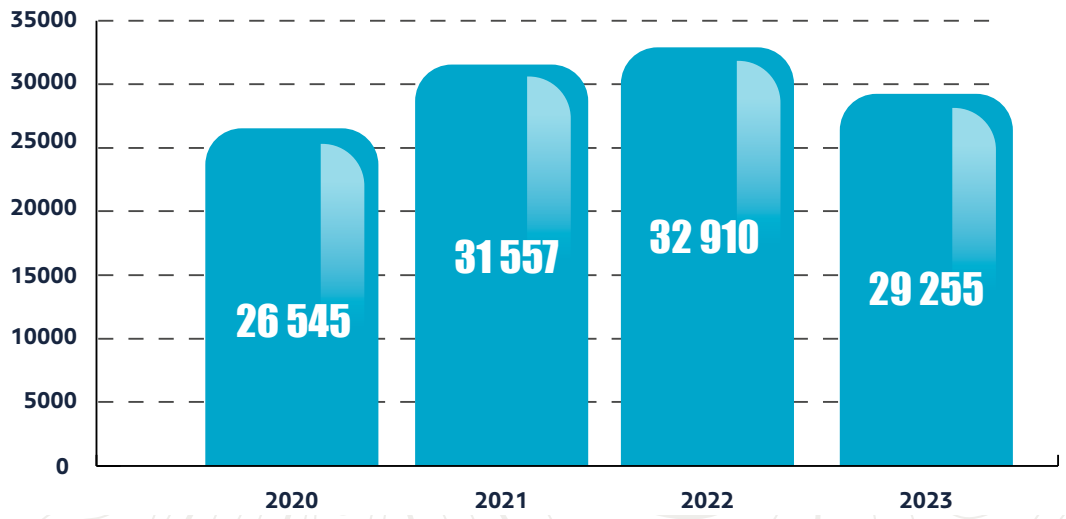

3.3 QUELQUES INVESTISSEMENTS ET ACTIONS BÉNÉFIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ces dernières années les investissements ont notamment concerné :

- Une machine à vapeur sèche pour nettoyer les bâtiments et équipements sanitaires. Cet investissement permet au port de réduire sa consommation de produits chimiques pour l'entretien des locaux et des sanitaires.
- La remise en fonctionnement des systèmes de collecte des eaux de fond de cale et d'eaux usées.
- La mise en place d'éclairage LED dans les bâtiments portuaires.
- L'installation de l'allumage par détection de mouvement dans les blocs sanitaires.
- L'achat d'un vélo à assistance électrique, de 2 vélos pour faciliter les mobilités douces et d'une voiture électrique.
- L'achat d'un collecteur de stockage des fusées de signalisation pyrotechnique.
- Le nettoyage des cales avec des nettoyeurs haute pression sans produit biocide, dont un NHP à utilisation d'eau de mer.
- La révision complète des équipements de traitement des effluents de carénage :
    - Le changement des vannes guillotines de rinçage de la cale de carénage pour éviter l'arrivée d'eau de mer dans le réseau d'assainissement de la ville.
    - Le remplacement des clapets de réseau sur réseau de refoulement de la cale de carénage.
    - La vérification de la borne de gestion des automates de la cale de carénage, permettant le déclenchement automatique des nettoyeurs haute pression aux bons moments de la marée.
- Le remplacement de la station carburant.

D'autre part, les mises à jour du règlement de police et du règlement d'exploitation en 2021 ont été l'occasion de rappeler l'obligation de respect de l'environnement qui s'impose à tous les usagers. Au sein du règlement d'exploitation, un chapitre entier est consacré à l'environnement (articles 23 à 25) :

Article 23 - Gestion des déchets

Le tri et le dépôt des déchets doivent respecter les indications affichées sur les containers (points d'apport volontaire enterrés dénommés P.A.V. et Point Propre), conformément au plan de réception et de traitement des déchets établi par la Région.

Gestion des déchets ménagers

Pour les déchets ménagers et les déchets recyclables, le port est équipé des points d'apport volontaire enterrés répartis en haut des passerelles des pontons B et D ainsi qu'en haut de la cale de mise à l'eau.

D'autre part, des compacteurs d'ordures ménagères et tri sélectif (carton, papier, plastique, etc...), ainsi que des colonnes enterrées pour la collecte du verre sont implantés à l'entrée de la zone portuaire.

Ces équipements ne sont pas destinés à recevoir des déchets résultant de l'activitié professionnelle ni des particuliers lorsqu'ils résultent d'activités de caréange ou d'entretien des navires.

Équipements sur la station d'avitaillement et sur les pontons

Le ponton I est équipé de bornes d'aspiration pour les eaux de fond de cale et les eaux noires.

De plus, des bornes d'aspiration sont installées sur certains pontons pour permettre l'aspiration des eaux usées embarquées (se référer au plan de réception des déchets).

Gestion des déchets spécifiques

Un point de collecte des déchets spécifiques issus de l'activité des plaisanciers appelé « Point Propre » se situe sur l'aire technique, afin d'améliorer la collecte séparative de ces déchets. Il est équipé des bacs de collecte suivants :

- Papiers
- Chiffons et pinceaux souillés
- Filtres à huiles, huiles usagées
- Bidons et emballages souillés
- Batteries
- DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Aérosols, peinture, solvants
- Extincteurs.

L'accès à cet espace est restreint et réservé aux usagers particuliers.

Le tri des déchets est obligatoire. Les usagers doivent suivre les indications et déposer dans les containers, et ce, conformément au plan de réception des déchets.

Les déchets autres que ceux acceptés tels que les engins pyrotechniques (fusées de détresse), déchets phytosanitaires, encombrants, déchets verts, etc. sont strictement interdits dans les installations de collecte des déchets du port.

Les engins pyrotechniques périmés (fusées de détresse) doivent être recyclés dans le cadre de la filière mise en place par les fabricants et déposés dans les magasins agréés.

À l'intérieur du Point Propre, il est formellement interdit de fumer, monter dans les containers, récupérer les déchets.

De plus, les usagers doivent respecter les instructions données par les agents portuaires sur la gestion de cet espace.

Un plan de réception des déchets portuaires définit les modalités de collecte de tous les déchets et est consultable au bureau du port.

Article 24 - Collecte et traitement des eaux usées - Sanitaires portuaires

Des blocs WC ont été aménagés sur certains pontons pour assurer les fonctions suivantes : toilettes, vidange des WC chimiques et vidange des cuves de rétention embarquées.

De plus, le port met à disposition des usagers des équipements sanitaires spécifiques sur la zone portuaire (douches, toilettes, lavabos, bac à vaisselle) qui doivent être privilégiés à l'usage des dispositifs de bord.

Article 25 - Respect de l'environnement dans les opérations de carénage et d'entretien des navires

Conditions de déroulement des opérations de carénage et d'entretien des navires

Le carénage est une opération de révision périodique de la coque d'un navire en vue de lui redonner ses qualités nautiques. Elle consiste en toutes opérations réalisées sur la carène du navire, c'est-à-dire la partie de la coque située sous la ligne de flottaison qui correspond donc aux œuvres vives du navire : nettoyage, gommage, ponçage, décapage de la couche superficielle de la coque, éventuellement au grattage des restes de peinture antifouling et la remise en peinture et/ou à la réparation...

Deux aires de carénage équipées de systèmes de récupération et de traitement des eaux sont disponibles sur le port :

Un terre-plein bétonné, dénommé « aire de carénage à sec » situé sur la zone technique et équipé d'un canniveau captant les effluents de carénage acheminés vers une unité de traitement ;

Une dalle d'échouage submersible en béton à deux niveaux située en contrebas de la cale de mise à l'eau, dénommée « cale de carénage ». Chaque niveau possède des caniveaux chargés de récupérer les eaux de lavage et les eaux de pluie. Les eaux ainsi collectées sont ensuite refoulées par un système de pompage intermédiaire vers le système de traitement commun aux deux aires. L'utilisation de l'aire submersible de carénage est accordée à titre gratuit pour les réservataires annuels et donne lieu au paiement d'une redevance pour les autres usagers.

Dans tous les cas, les usagers doivent se déclarer préalablement à l'utilisation de l'équipement auprès du bureau de port.

Il est interdit de caréner sur le Port des Sablons en dehors de ces deux espaces.

Aucun déchet de l'activité professionnelle (chantiers navals, artisans) n'est admis dans le point propre du port, réservé aux particuliers.

Les professionnels et autres usagers que les particuliers doivent disposer de leurs propres filières d'évacuation et de traitement de leurs déchets.

Les huiles de vidange devront être déversées dans les containers prévus à cet effet au sein du point propre. Pendant les opérations de vidange, le sol sera protégé, si nécessaire au moyen d'absorbants. Les mêmes prescriptions s'appliquent aux vidanges d'embase et de circuits hydrauliques.

Nettoyage des outils de travail et de la zone d'intervention

Il est interdit de nettoyer les outils de travail dans les sanitaires du port et l'utilisation de solvants à cet effet est interdite. Tous les produits de nettoyage doivent être récupérés dans des réceptions hermétiques et amenés dans le bac approprié du Point Propre.

Après les opérations de carénage et d'entretien du bateau, l'emplacement doit être nettoyé par l'usager immédiatement après le ponçage de la coque pour éviter la dissémination des particules en résultant.

Dans le cas contraire, la remise en état sera facturée au plaisancier selon le tarif voté par le conseil municipal.

En cas de pollution accidentelle, même mineure au sein de la zone technique, l'usager doit en informer sans délai les agents portuaires, afin que soient déployés des moyens anti-pollution.

Le port sera autorisé à résilier le contrat de l'usager qui ne respecte pas les obligations mentionnées ci-dessus, sans préjuger des sanctions qui pourront s'appliquer aux infractions constatées.

PORT de PLAISANCE DES SABLONS

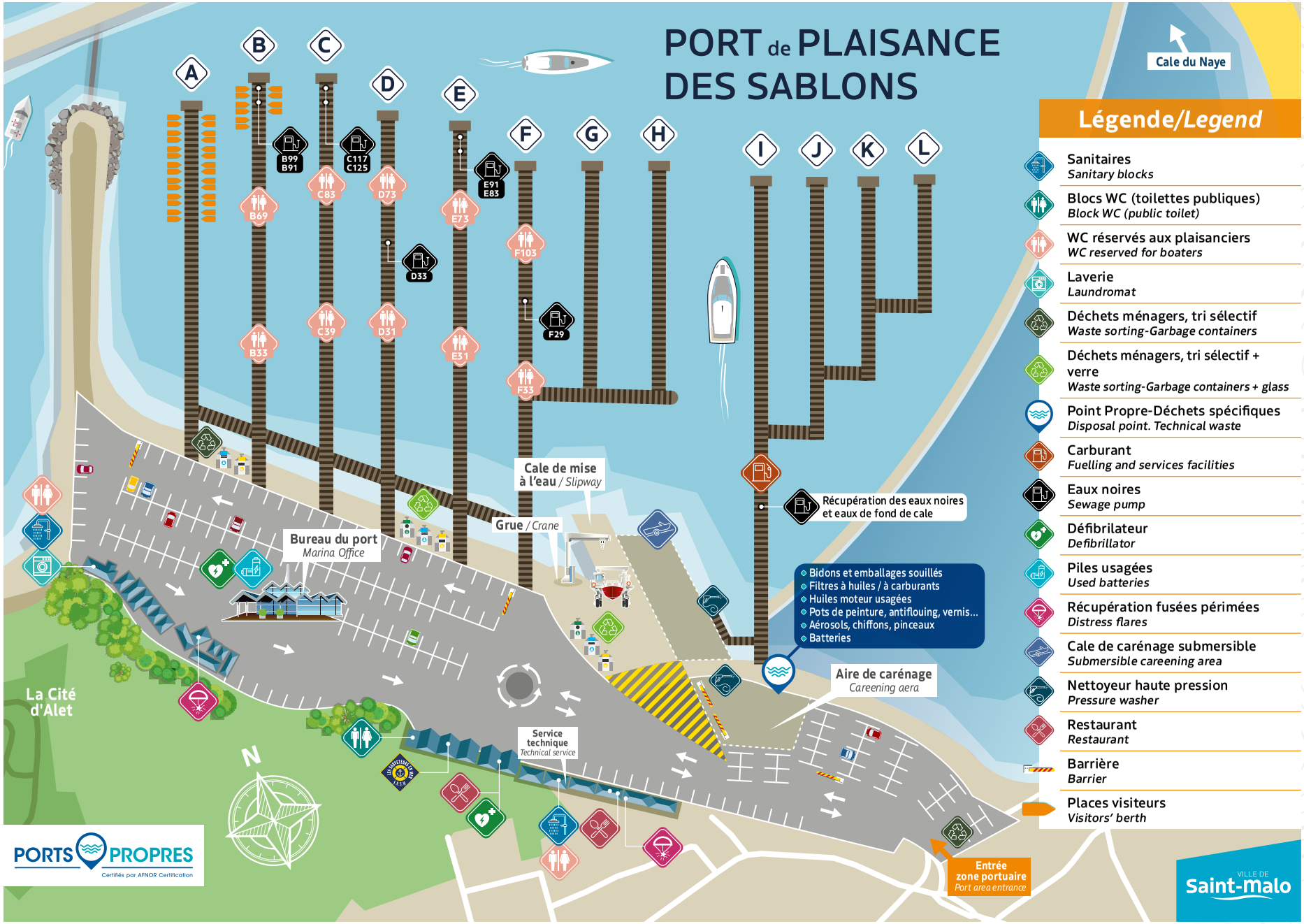

Légende/*Legend*

- Sanitaires
  Sanitary blocks
- Blocs WC (toilettes publiques)
  Block WC (public toilet)
- WC réservés aux plaisanciers
  WC reserved for boaters
- Laverie
  Laundromat
- Déchets ménagers, tri sélectif
  Waste sorting-Garbage containers
- Déchets ménagers, tri sélectif + verre
  Waste sorting-Garbage containers + glass
- Point Propre-Déchets spécifiques
  Disposal point. Technical waste
- Carburant
  Fuelling and services facilities
- Eaux noires
  Sewage pump
- Défibrilateur
  Defibrillator
- Piles usagées
  Used batteries
- Récupération fusées périmées
  Distress flares
- Cale de carénage submersible
  Submersible careening area
- Nettoyeur haute pression
  Pressure washer
- Restaurant
  Restaurant
- Barrière
  Barrier
- Places visiteurs
  Visitors' berth

PORTS PROPRES
Certifiés par AFNOR Certification

VILLE DE Saint-malo

Ces différents équipements sont présentés sur le plan schématique suivant :

4. DÉCHETS

Le port de plaisance dispose d'un plan de traitement des déchets d'exploitation des navires.

4.1 CONTEXTE

La thématique « DÉCHETS » est particulièrement développée dans le plan d'action du port des Sablons.

En premier lieu, pour la collecte des déchets ménagers, un partenariat avec Saint-Malo Agglomération a permis d'installer **3 points d'apports volontaire enterrés (PAV)**. Ils permettent de collecter les ordures ménagères, le verre et le tri sélectif.

FRÉQUENCE DES PASSAGES	BASSE ET MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
Ordures ménagères	1 fois par semaine	3 fois par quinzaine
Verre		1 fois par semaine
Tri sélectif	1 fois par quinzaine	

Outre ces collectes programmées, si le port constate que les PAV sont saturés, il peut faire une demande auprès de l'Agglomération afin de déclencher des collectes supplémentaires.

Depuis septembre 2020, la collecte et le traitement des déchets spécifiques sont assurés par :

- la société Chimirec pour la collecte des déchets dangereux du point propre
- la société Triadis pour la collecte des fusées de détresse, déposées de manière sauvage dans le point propre et mis de côté par le port de plaisance (actuellement une trentaine par an).

Les fusées de détresse sont par ailleurs collectées dans les points de vente du port : magasins NAUTILOTS et USHIP et une information des plaisanciers en ce sens est affichée au bureau du port, afin de limiter les dépôts sauvages.

4.2 ACTIONS 2023

- Le Port met à disposition des usagers le **plan de réception des déchets** pour ce qui concerne son périmètre d'actions. L'actualisation globale du plan a été finalisée par la Région Bretagne, qui en a la compétence et le document a été validé par le conseil portuaire du 15 décembre 2021.
- La collecte régulière des déchets flottants (macro-déchets) et des pollutions accidentelles est assurée par la société Alzéo environnement.
- **Des sacs de pré-tri des déchets recyclables sont distribués aux plaisanciers** (visiteurs et usagers annuels).

Une grande opération de collecte des déchets « O PORZ PROPRE » a été menée le 30 Septembre 2023, en partenariat avec les 2 clubs de plongée présents sur la zone portuaire et 2 associations partenaires compétentes dans l'organisation de journées de nettoyage des espaces marins et littoraux.

S'inscrivant dans la démarche de certification « Ports Propres » du port, cette opération fait également écho à la politique de préservation de l'environnement et de la biodiversité de la Ville de Saint-Malo.

Le nettoyage a concerné aussi bien les fonds sous-marins que les espaces terrestres et cette journée a été l'occasion d'organiser un village associatif à l'attention du grand public auquel ont participé 10 associations locales sur le thème de la préservation de l'environnement marin.

O'Porzh PROPRE

Une centaine de personnes se sont mobilisées pour cette journée :

Au programme, des temps de rencontres, d'échanges et de sensibilisation sur la mer et l'environnement : expositions, jeux, quizz, nettoyage, animations avec la Ville de Saint-Malo et le tissu associatif partenaire (10 associations dont Sea Cleaners, Surfrider foundation pour l'organisation du nettoyage terrestre).

- **20 plongeurs** pour le nettoyage subaquatique
- **Plus de 100 citoyens** pour le nettoyage terrestre (bénévoles ayant répondu à l'appel des associations et des scouts marins)
- **30 salariés/bénévoles** sur le village environnemental

Au total, 703 kg de déchets ont été récoltés en 2 heures sur la cale et l'esplanade du Naye, la digue et la plage des Sablons, les terre-pleins du port de plaisance des Sablons, le bassin et sous les pontons, déchets issus de la plaisance et de l'activité de la pêche :

NATURE DE DECHETS	COLLECTE FONDS SOUS MARINS (en kg)	COLLECTE TERRESTRE NAYE (en kg)	COLLECTE TERRESTRE SABLONS(en kg)	POIDS TOTAL
Verre	20	15,4	31	**66,40**
Métal + Ferraille Divers	60	2	3,2	**65,2**
Materiel pêche bouts , cordages, casiers (3 unités) divers	240	-	3,3	**243,3**
Textiles	50	-	4,7	**54,7**
Plastique	52	20,3	9	**81,3**
Cartons	-	-	2,4	**2,4**
Bois	-	5	0,9	**5,09**
Pneus	55,22	-	4,2	**59,42**
Pneu	-	-	67	**67**
Coussin bateau	6	-	-	**6**
Seaux	9	-	-	**9**
Morceaux de bateau	3,68	9,7	-	**13,38**
Hameçons	18 pièces (non pesées)	-	-	
Divers (polystirène, tout venant)		-	25,44	**25,44**
Déchets non pesés	3 paires de lunettes Smartphone	-	-	-
Équipements bateau	Capot / Briquet Vaisselle / 3 Seaux / 1 GPS	-	-	-
TOTAL	**500 KG**	**52 KG**	**151 kg**	**703 kg**

Valorisation des dechets :

- Verre : transmis à Saint-Malo Agglomération pour traitement
- Bennes tout venant et ferraille : traitement par la société ROMI
- Téléphones portables : filière de récupération spécifique

Au regard de l'importance de cette action, mais aussi de son ampleur en termes d'organisation, il a été décidé d'inscrire cet évènement à l'agenda du port, sous ce format, tous les 2 ans, en alternance avec un évènement annuel de nettoyage associant les usagers et les citoyens.

Le port a poursuivi sa campagne en faveur de la lutte contre un déchet particulièrement polluant : les mégots, que l'on retrouve en quantité sur toute la zone portuaire. Or, les filtres de cigarettes contiennent de l'acétate de cellulose, une matière hybride entre le coton et le plastique qui se dégrade en une dizaine d'années. Un seul mégot suffit à polluer 500 litres d'eau.

L'objectif poursuivi est une meilleure gestion environnementale en récupérant et en valorisant ces déchets mais aussi d'améliorer la propreté du site en donnant aux fumeurs les moyens d'y parvenir.

Nous avons donc multiplié les cendriers : à l'entrée du bureau du port, devant les sanitaires, le point propre et l'atelier technique. Une signalétique particulière a également été utilisée : des autocollants et des affiches sont placés à proximité des cendriers. En saison estivale, des cendriers de poche ont été distribués aux usagers (réservataires habitués et visiteurs).

Un partenariat a été développé avec la société bretonne MéGO spécialisée dans le recyclage des filtres de cigarettes. Elle dispose d'une unité de recyclage intégrant un processus de dépollution et de transformation de la matière qui permet la fabrication de mobilier urbain.

Cendrier de vote

Collectes effectuées en 2022 et 2023

D'autre part, nous avons pris contact avec l'éco-organisme ALCOME, filière REP (responsabilité élargie du producteur), susceptible d'apporter aux collectivités publiques un soutien financier, matériel et en termes de communication et de sensibilisation des fumeurs à la réduction des mégots sur l'espace public.

La Ville de Saint-Malo ayant décidé de contractualiser en 2024 avec ALCOME, une réflexion est en cours pour savoir si le port des Sablons, espace public très fréquenté peut être raccroché à ce contrat, en 2024, malgré son changement de statut juridique.

5. ENTRETIEN DES CALES DE MISE À L'EAU

L'entretien régulier des 2 cales de mise à l'eau est une action importante pour le port de plaisance qui a fait le choix de **ne plus employer depuis 2019 de produits chimiques** pour enlever les algues. Pour autant, le désherbage des cales doit être efficace pour limiter les risques d'accident des usagers.

À ce jour, le procédé employé par le port de plaisance est un **nettoyage uniquement mécanique**, avec des nettoyeurs haute pression.
Le port est à la recherche d'autres procédés comme l'utilisation d'une brosse attelée à un tracteur : le brossage mécanique avec des mono brosses rotatives sur une remorque attelée avec cardan à un tracteur, permettra d'assurer un brossage régulier de la cale que les algues colonisent. Cette action sera plus efficace car plus productive et elle sera combinée à un nettoyage de la vase avec une lance à fort débit dont la fréquence reste à étudier.
Pour le dévasage des bas de cales, l'opération pourra se faire en utilisant une citerne attelée de 6m³, ou en utilisant les lances pour la lutte incendie.

Pour répondre à notre volonté d'améliorer le nettoyage mécanique des cales, les agents ont bénéficié de la formation au CACES R482 Catégorie A correspondant à la conduite d'un tracteur de moins de 100 CV avec remorque.

Le recours à une balayeuse sur laquelle on adapterait une brosse rotative à poils métalliques est également à l'étude.

Enfin, dans un objectif de limitation de nos consommations d'eau potable, le port s'est doté d'un nettoyeur à haute pression permettant d'utiliser de l'eau de mer pour le nettoyage de certains ouvrages et équipements portuaires.

5.1 POINT PROPRE

5.1.1 Contexte

Le point de collecte se trouve sur l'aire de carénage. Il est accessible grâce à un code remis aux usagers de l'aire de carénage sur simple demande au bureau du port, afin de limiter son utilisation par des personnes extérieures.

Il est équipé d'un extincteur de catégorie B situé à droite de l'entrée, et est installé sur des grilles de rétention complétées de filtres absorbants.

Les quantités collectées depuis 2018 ont été en augmentation depuis 2021, ce qui traduit **l'adhésion des plaisanciers à cet équipement**, et sont stables aux alentours de 3 t depuis 2021.

Évolution des quantités collectées au sein du point propre (en tonnes hors pompage huiles usagées)

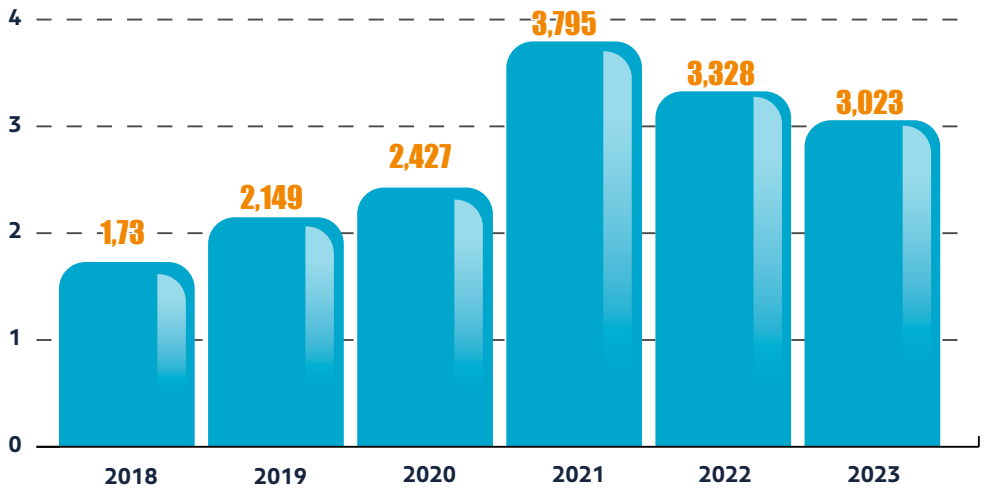

5.1.2 Descriptif des déchets collectés

Les déchets collectés au sein de cet équipement sont les suivants :

Types déchets	Récuperation	Lieu de stockage	Évacuation
Déchets dangereux	Port des Sablons	Point propre	Entreprise CHIMIREC depuis le 18/09/2020
Filtres à huile égouttés			
Emballages vides souillés			
Peintures et assimilés (laques, vernis, mastics, colles, résines, sous-couches)			
Batteries, piles, aérosols			
Chiffons souillés et pinceaux			
Matériaux souillés			
Extincteurs			
Solvant (white spirit, acétone)			
Huiles usagées		Cuve à huile du point propre	Entreprise Veolia SARP Ouest
Matériel pyrotechnique de sécurité	Vendeurs ou usagers	Magasins	
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	Port des Sablons	Point propre	Déchèterie de l'agglomération

Types déchets	Centre de traitement final	Destination finale
Matériel souillés	SAPHIRE EQIOM à Saint-Etienne du Vauvray TREDI SALAISE en France BETREM EMS. OFFE GMBH à Bottrop en Allemagne GEOCYCLE à Albox , Almeria CHIPALA Med. à Estella Lizzara en Espagne	Valorisation énergétique, utilisation principale comme combustible pour produire de l'énergie Elimination par incinération à terre
Filtres à huile	OISLUB GEOCYCLE LAMINES CARRIERES FOURS A CHAUX RIVA ACIER en France	Régénération ou autres réemplois des huiles Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie.
Aérosols	ARF à CHAUNY	Recyclage et récupération des métaux
Solvants	SEDIBEX à Sandouville	
Extincteurs	QUALITY Env. à Saint-Sauveur	Recyclage

5.1.3 Principales Actions 2023

Le point propre a permis de collecter environ 3 tonnes de déchets en 2023 et 3000 litres d'huiles de moteur usagées. Soit des données stables par rapport à l'an dernier.

Concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), nous avons mis en place un bac de collecte en 2022 suite à l'audit AFNOR 2021. Les d'équipements déposés dans ce bac sont limités et les usagers respectent peu les consignes de tri.

Types déchets	Volumes collectés en tonnes au 01/12/2023
Matériel souillés	2,592 t
Filtres à huile	0,366 t
Extincteurs	0
Huile de moteur usagées	3000 l.
Aérosols	0,035 t
Solvants	0,003 t

Répartition des déchets collectés en 2023
(hors huiles usagées)

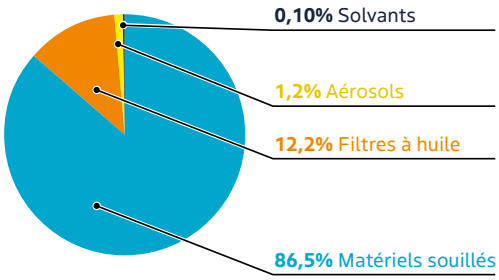

L'accent a été mis sur la signalétique du point propre puisque suite à l'obtention de la certification « Ports Propres », le port a été autorisé à utiliser la charte graphique dédiée et pu réaliser de **nouveaux panneaux d'information** (extérieurs et intérieurs).

En outre une porte verrouillée par digicode a été mise en place en 2023, permettant de limiter les accès au seuls usagers autorisés (utilisateurs de l'aire de carénage) et plaisanciers.

Une affiche a été ajoutée pour rappeler aux professionnels qu'ils doivent utiliser leurs propres filières de traitement.

Enfin, suite à une remarque lors de l'audit 2022, une signalétique plus claire a été mise en place à l'intérieur du point propre.

Communication autour des modalités de recyclage des engins pyrotechniques périmés :

PYRéO
L'éco-organisme des feux de signalisation pyrotechnique

Le recyclage des fusées de détresse et autres engins pyrotechniques obligatoires pour toute navigation a connu en janvier 2022 d'importantes évolutions : en effet désormais, les plaisanciers peuvent rapporter leur matériel périmé en magasin sans devoir acheter l'équivalent en retour. La filière de traitement s'organise pour plus de sécurité et une meilleure gestion écologique. Le recueil et le traitement de ces produits dangereux sont confiés à PYRéO (anciennement APER Pyro), un éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique.

Le processus de prise en charge mis en place par PYRéO repose sur le mode de collecte, de transport et de traitement suivant :

1. Le point de vente/collecte prend en charge les produits pyrotechniques usagés ou périmés ou dont le détenteur souhaite se défaire.
2. Le point de collecte se charge du stockage de ces produits en respectant les réglementations applicables en attendant le passage de l'opérateur de collecte.
3. Un opérateur se charge d'effectuer les opérations logistiques de collecte et de transport des produits pyrotechniques vers le centre d'élimination.
4. Les volumes collectés sont acheminés vers un centre agréé pour l'élimination des produits pyrotechniques.

Dans le cadre de cette organisation, PYRéO contractualise avec l'ensemble des acteurs de la filière : metteurs sur le marché, points de vente et opérateur de collecte/traitement. L'ensemble des demandes d'enlèvement et des opérations de collecte sont gérées par PYRéO via un portail internet dédié. Le financement de la filière est assuré par une contribution annuelle des metteurs sur le marché à PYRéO, qui prend en charge l'ensemble des coûts de collecte et traitement.

Le rôle du port des Sablons a consisté à diffuser cette information auprès des plaisanciers, afin de favoriser le dépôt des vieux stocks dans les magasins d'accastillage, dont la liste est affichée au bureau du port.

Concernant nos dépôts sauvages, un partenariat avec Saint-Malo Agglomération a été mis en place, (car les déchèteries de l'agglomération font aussi l'objet de dépôts sauvages) en vue d'une évacuation des stocks existants. En 2023, cette évacuation a concerné 40 kg de feux de signalisation pyrothecnique.

A partir de 2024, les fusées périmées qui seraient trouvées dans notre périmètre portuaire seront déposées dans un des magasins d'accastillage agréé. D'autre part, le contrat en cours avec la société TRIADIS n'a pu lieu d'être.

5.2 GESTION DES HUILES ALIMENTAIRES ET DES MÉGOTS RÉCUPÉRÉS PAR LES RESTAURANTS

5.2.1 Contexte

Dans la zone portuaire, deux restaurants sont implantés :

LE PONTON

LES FILLES D'ALET

La gestion des huiles alimentaires est assurée par chaque exploitant selon les filières mises en place pour leur activité.

2023 volumes collectés

- **Le Ponton** 920 litres
- **Les Filles d'Alet** 175 litres

5.2.2 Actions 2022-2023

À l'issue des informations données sur la certification «Ports Propres», les professionnels ont été sensibilisés sur la prévention de la pollution des mégots en leur :

- Demandant de stocker les mégots de leurs clients et de les déposer au port dans les fûts « MéGO » pour qu'ils soient récupérés et traités (le coût de cette collecte et du traitement est pris en charge par le port).
- Mettant à disposition des cendriers de poche destinés à être distribués à leurs clients.

6. EAUX

6.1 COLLECTE DES EAUX USÉES ET DE FOND DE CALE

6.1.1 Contexte

Jusqu'à l'été 2020, six bornes d'aspiration d'eaux usées par ponton étaient installées sur les pontons B, C, D, E, F soit 30 bornes ainsi que sur le ponton I + 1 pompe de récupération de de fond de cale en I.

Cependant ces pompes de fond de cale et des eaux noires avaient été mises hors service par le service technique du port. En effet, en grande partie positionnées face à des places occupées à l'année, elles étaient peu accessibles.

De plus, ces équipements ne concernent pas toutes les unités du port : l'obligation de prévoir des cuves à eaux noires sur les navires équipés de WC date en effet de la loi sur l'eau de 2006, pour les navires construits à partir du 1er janvier 2008, qui doivent disposer :

- **Soit d'une cuve à eaux usées** (certains petits modèles peu onéreux sont adaptables sur les WC marins existants) qui permet de stocker avant pompage au port ou rejet au large.
- **Soit de WC chimiques** (réservoir amovible à vider à terre, type camping-car).

En 2020, il a été décidé de rationaliser le nombre de bornes d'aspiration à mettre à disposition des usagers en les limitant à 7 sur les différents pontons et 2 sur le ponton technique de la station carburant.

6.1.2 Actions 2023

8 dispositifs sont opérationnels : 7 bornes « eaux noires » sur les pontons, ainsi qu'une pompe bi-produits « eaux usées », comme décrit ci-dessous :

Ponton	Nombre de pompes
B	2 bornes d'aspiration à eaux noires (B099 et B091)
C	2 bornes d'aspiration à eaux noires (C117 et C 125)
D	1 pompe à eaux noires (D033)
E	2 bornes d'aspiration à eaux noires (E083 et E091)
I	Sur station carburant 1 pompe bi-produits : 1 pompe à eaux noires 1 pompe à fond de cale

Récapitulatif des dispositifs de récupération des eaux noires et de fond de cale présentes dans le port

Emplacement dispositifs aspiration des eaux usées et de fond de cale (eaux hydrocarbures)
Pontons B - C - E ponton carburant

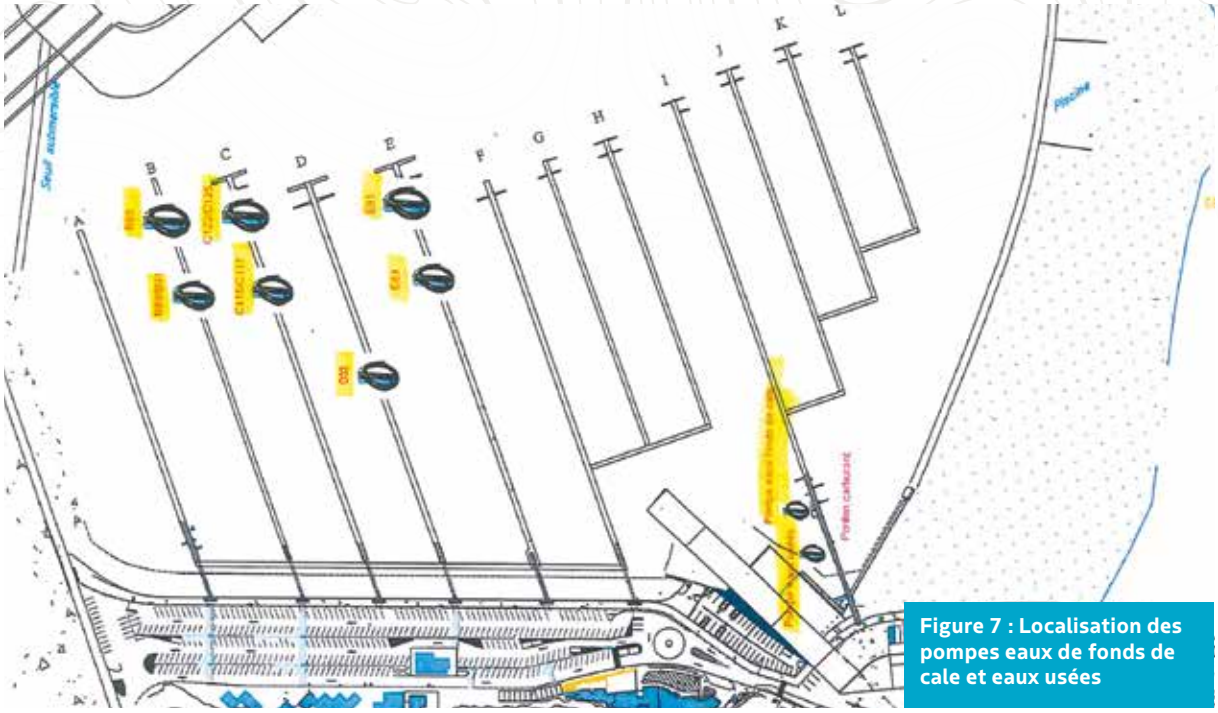

Figure 7 : Localisation des pompes eaux de fonds de cale et eaux usées

Cette action de remise en état et de rationalisation de nos équipements nous est apparue particulièrement utile, en l'absence de dispositif similaire dans les deux ports voisins (port de plaisance VAUBAN, port de DINARD).

Pourtant, force est de constater qu'ils sont très peu utilisés par les plaisanciers, malgré la communication effectuée sur leur existence.

Au regard du coût de leur maintenance, l'objectif dans l'avenir sera de **les concentrer à des endroits stratégiques** (ex : station carburant, places visiteurs ou loueurs) mais de ne pas multiplier ce type d'équipement dans le port, ni renouveler les matériels qui tomberaient en panne.

Il convient également de **renforcer encore davantage notre communication** afin de rappeler aux usagers que ces dispositifs sont à leur disposition en libre-service et à titre gratuit. Une signalétique sur la station carburant a été apposée à l'occasion du changement de l'équipement au début de l'année 2023.

La collecte des eaux hydrocarburées en 2023 s'est élevée à **11,22 tonnes**.

6.2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX D'ORIGINE TELLURIQUE ET DES MACRO-DÉCHETS (Terre-pleins et parkings du port)

6.2.1 Traitement des eaux d'origine tellurique issues du ruissellement des sols

▲ Contexte :

Sur le terre-plein situé au Sud Est, à l'entrée du port, les eaux pluviales sont collectées vers un débourbeur séparateur d'hydrocarbures (DSH) avant l'exutoire dans le bassin. Cet exutoire est condamnable par une vanne d'isolement en aval du DSH, commandée par un moteur hydraulique asservi à un automate qui commande la guillotine en fonction de la hauteur de la marée.

En revanche, sur la zone de parking et voirie située à l'Ouest du bureau du port, nous ne possédons pas de système de DSH afin de collecter et traiter les eaux issues du ruissellement, et l'exutoire se situe dans l'enrochement du bassin.

▲ Actions 2023:

Nos objectifs étaient de :

- Remettre en fonctionnement la vanne hydraulique situé sur le parking Est : action réalisée
- Engager une réflexion avec les services de la ville et de l'agglomération, compétente en matière d'eau et d'assainissement, afin de mettre en place un système de traitement des eaux pluviales : en cours

Depuis 2021, nous participons au groupe de travail mis en place par la Région Bretagne sur le suivi de la qualité de l'eau au sein des différents ports de Saint-Malo.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées, dont l'une a consisté à **créer une Éco-Carte** par un laboratoire spécialisé qui est un plan du port permettant de comprendre la situation environnementale actuelle du port. En effet, l'ensemble des activités et rejets d'eau dans le port sont identifiés et localisés. L'Eco-Carte est donc un outil de connaissance, de suivi et de partage essentiel dans la démarche en cours pour la mise en place d'un suivi Qualité des eaux portuaires.

6.2.2 Collecte des macrodéchets

▲ Contexte :

Le port des Sablons a conclu un contrat avec la société Alzéo Environnement en 2018, en vue de collecter les macrodéchets (déchets emprisonnés dans les algues) présents sur le bassin qui sont, par la suite, valorisés en compost. Ce contrat a été renouvelé en 2020 pour une durée de 4 ans. La fréquence de passage est estimée par l'équipe technique suite aux rondes effectuées sur le bassin.

▲ Actions de collecte réalisées en 2023:

Plus de 9,7 tonnes de déchets ont été collectés sur le bassin en 2023 (chiffre arrêté à fin septembre), contre 11 t en 2022.

Date (2023)	09/05	09/06	23/06	12/07	28/08	17/08	18/09	19/09	20/09	TOTAL
Quantité récoltée (en tonne)	0,740	0,700	0,380	1,460	0,280	0,440	2,000	2,360	1,380	9,740 t

6.3 LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

La qualité des eaux de baignade est une préoccupation essentielle en matière de santé publique. En partenariat avec les collectivités, l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne assure chaque année la surveillance sanitaire de l'ensemble des zones de baignade recensées sur le littoral et sur les plans d'eau intérieurs de la région.

Le contrôle des eaux de baignade est essentiellement un contrôle de leur qualité microbiologique, déterminée au travers des 2 indicateurs bactériens réglementés : Escherichia coli et les entérocoques intestinaux. L'ensemble des analyses sont réalisées par des laboratoires agréés par le ministère en charge de la santé. Les collectivités ont la responsabilité d'afficher sur site les résultats de la qualité des eaux.

En raison de la proximité de la plage des Bas-Sablons et du port de plaisance, c'est un indicateur que nous suivons chaque année.

Les contrôles, menés entre fin mai et mi-septembre ont donné les résultats suivants : sur les 13 prélèvements effectués, 12 ont donné de bons résultats.

Plage des Bas Sablons

VILLE DE Saint-malo

Qualité de l'eau de baignade

Année	2019	2020	2021	2022
Classement Directive 2006/7/CE	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Episodes de pollution relevés lors des contrôles réglementaires sur la période 2019-2022 : Deux mauvais classements constatés sur 56 analyses réalisées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé)

Pour plus d'informations : www.baignades.sante.gouv.fr

La zone de baignade

Date de la saison balnéaire : 1er juillet au 31 août

Personne responsable de l'eau de baignade : ville de Saint-Malo

Equipements : Poste de secours, sanitaire

Surveillance : s'informer au poste de secours

Accessibilité aux animaux : voir panneau d'information plage

Marnage : Le marnage (amplitude entre marée basse et marée haute) peut atteinte jusqu'à 13m en marée de vives eaux. ⚠

Gestion préventive du risque sanitaire

Durant la saison balnéaire, la qualité de l'eau est analysée environ 14 fois dans le cadre du suivi officiel ARS.
En complément, la collectivité assure en continu la surveillance du système d'assainissement.
Si un risque sanitaire est constaté ou pressenti, une interdiction temporaire de baignade est prononcée par arrêté municipal. Des analyses sont réalisées avant réouverture.

Classement des principales sources de pollution

1 - Dysfonctionnement du système de collecte des eaux usées (exfiltration)
2 – Rejets provenant des bateaux et des activités du port de plaisance
3 – Rejets d'assainissement distants (Routhouan))
4 - Lessivage des sols par temps de pluie
5 - Déjections d'oiseaux et de chiens

Pour plus d'informations :
Ville de Saint-Malo - Direction des sports
Mairie annexe de Paramé– -Place Georges Coudray – 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 56 90 16. Courriel : dsp@saint-malo.fr

Plan d'actions mis en place par la ville de Saint-Malo

- ✓ Campagne de remise en conformité des branchements privés d'assainissement
- ✓ Curage du réseau pluvial avant le début de la saison balnéaire
- ✓ Renforcement du ramassage des déchets sur la voie publique et sur la plage
- ✓ Suivi en continu des postes de refoulement des eaux usées
- ✓ Accès interdit à la plage aux animaux domestiques
- ✓ Travaux de réhabilitation / renforcement du réseau de collecte

7. CARÉNAGE

7.1 DESCRIPTIF DES ÉQUIPEMENTS ET DES ZONES TECHNIQUES

LE PORT DE PLAISANCE DISPOSE DE 3 ZONES TECHNIQUES :

La cale de carénage : il s'agit d'une cale submersible par marée haute. Elle est composée de :

- Un système de récupération des eaux polluées
- Un système de vidange de l'eau de mer
- Deux stations nettoyeurs hautes pression (NHP) comprenant quatre lances au total.

Les usagers ont accès en libre-service à cette cale tous les jours de l'année en fonction des marées. La plus grande utilisation de cette cale se trouve entre mars et juin, ce qui correspond à la période des carénages. Afin d'encourager son utilisation, la gratuitée est désormais appliquée à tout plaisancier malouin ou autre (mise en place au 01/01/2023).

Cependant, nous ne disposons pas de statistiques précises de fréquentation, compte tenu de son usage en libre-service. Au vu de la consommation des jetons des nettoyeurs haute pression, nous pouvons estimer à plus de **980 carénages** réalisés sur nos aires en 2021 et pour 2022 **856**, soit des données en diminution en raison de l'état de sécheresse.

L'aire aérienne de carénage : est accessible à la suite d'une sortie d'eau à l'aide de l'élévateur du port ou d'un engin de manutention d'un chantier naval. Cette aire comprend :

- Trois nettoyeurs haute pression
- Une cuve de récupération des eaux polluées
- Un séparateur débourbeur déshuileur (DSH)
- Une cuve de rinçage de la cale
- Un local TGBT (armoire électrique)
- Quatre bornes à fluides (électricité/ eau)
- À proximité se situe l'aire de dépotage du carburant (1 cuve enterrée de 50m^3 divisée en deux parties de 30 m^3 et 20 m^3).

Les zones techniques à usage mixte :

Les parkings de stationnement automobiles sont transformés à partir de la mi-octobre, en zones d'hivernage pour que les chantiers de réparation navale ou les particuliers puissent effectuer des travaux de réparations ou d'entretien de leur navire.

On peut également retrouver sur ces terre-pleins une vanne d'évacuation des eaux de pluie et un séparateur de traitement des eaux de pluie.

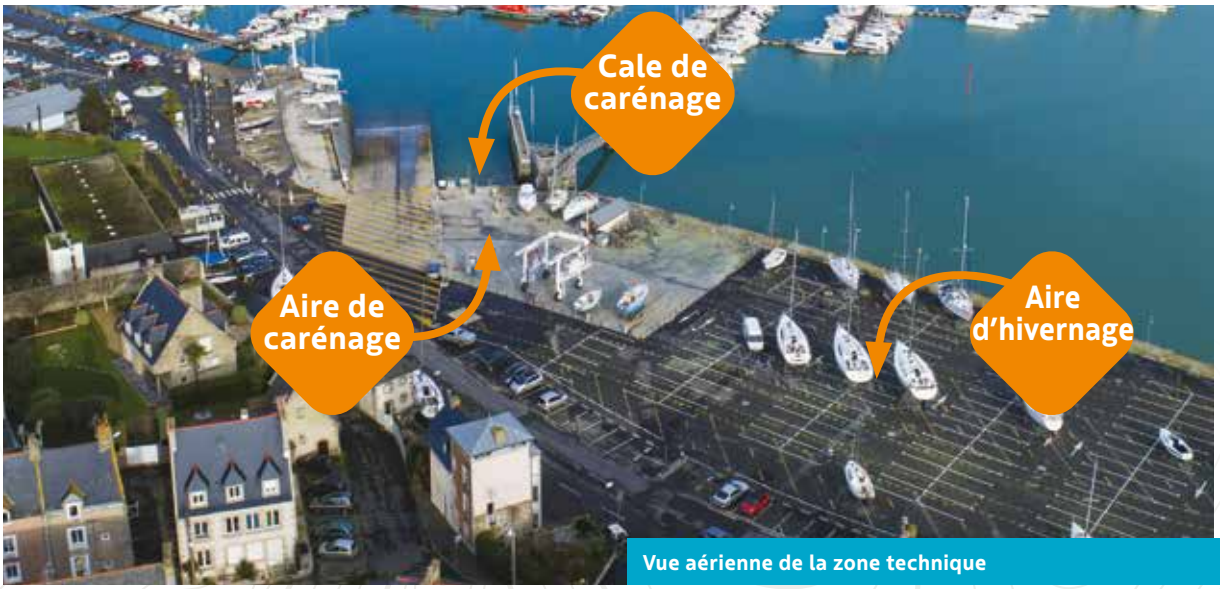

Vue aérienne de la zone technique

7.2 FONCTIONNEMENT

- Système de rinçage de la cale de carénage : le système de lavage est un ensemble de cuves, grilles, pompes, vannes et séparateurs qui permet un rinçage de la cale, vidange de l'eau de mer/eau de pluie et un traitement des eaux polluées.
- Une armoire automatisée permet le fonctionnement du système de lavage de la cale de carénage. Elle permet de faire fonctionner un système de pompes et de vannes en automatique ou en manuel.
- Cuve de carénage : ce système permet le traitement des eaux issues de l'aire de carénage : l'eau des NHP, les résidus polluants et l'eau de pluie.

Il s'agit d'un système fermé, où l'eau souillée est décantée et retraitée pour pouvoir être réutilisée en boucle.

- Un séparateur permet de séparer les résidus pollués de l'eau qui servira de rinçage.
- L'eau s'écoule ensuite vers la cuve de 50 m^3 (stockage eau propre pour le rinçage de la cale). Cela permettra d'avoir une quantité suffisante d'eau lors du prochain rinçage de la cale.

Le système fonctionne en circuit fermé. L'eau traitée est réutilisée pour le lavage de la dalle de carénage à l'échouage. Seul le trop-plein, par bypass, rejoint le réseau d'eaux usées et la STEP de la Ville de Saint-Malo.

En outre, il existe un traitement des eaux pluviales issues de l'aire de stationnement hivernal adjacent. L'assainissement des eaux est assuré par un séparateur avec rejet à la mer après traitement.
En marge de l'aire de carénage à terre, un équipement de récupération des égouttures d'hydrocarbures est équipé d'un Débourbeur Séparateur Déshuileur.

▲ Actions 2023 :

En 2023, il a été décidé de rendre gratuit l'accès à la cale subermersible de carénage, pour faciliter la fréquentation de notre équipement.

- Nettoyage régulier de la cale de carénage et de l'aire de carénage (lors de chaque marée de vives eaux du printemps à l'automne)

- Communication sur les travaux autorisés sur les différentes zones.

- Entretien du système de traitement des eaux de carénage par Alzéo environnement.

Eaux hydrocarburées = 1 t
Boues hydrocarburées = 7,9 t

Soit au total près de 9 tonnes d'affluents de carénage traités.

D’autre part, le port de plaisance des Sablons a pris une position guidée par le principe de précaution vis-à-vis des carénages sous-marins, en interdisant tout nettoyage de coque à flots, dès lors qu’elle est revêtue d’un antifouling, même s’il s’agit d’un antifouling à matrice dure. Cette position a été prise à l’issue du recueil de nombreux avis de spécialistes dans le domaine de l’environnement : bureau d’études, auditeur AFNOR, position de l’État et de l’autorité titulaire des pouvoirs de police portuaire et même des fabricants de ces peintures.

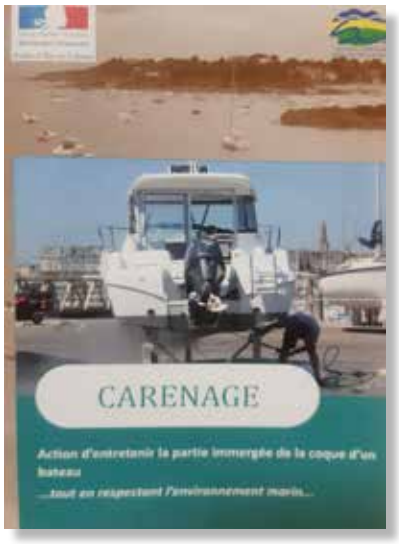

7.3 LES TRAVAUX DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAINE

Soucieuse de l'amélioration des pratiques, la Commission locale de l'Eau de l'EPT Rance Frémur Baie de Beaussais a produit en 2023 une étude bilan sur le carénage sur son territoire. Parmi les constats dressés : les carénages effectués en aire publique (à Saint-Malo, Plouër-sur-Rance et Saint-Briac-sur-Mer) sont peu nombreux relativement à la flotte. Selon les estimations, seulement 15 % des bateaux des ports et zones de mouillages seraient carénés sur des aires publiques. Aussi, deux aires sont sous-fréquentées, Plouër-sur-Rance et Saint-Briac-sur-Mer.

Depuis 2021, nous participons aux réflexions et travaux établi par la commission locale de l'eau du SAGE Rance Frémur / Baie de Beaussais en participant aux réunions d'échanges sur le carénage, en vue d'établir un diagnostic partagé et de tendre vers une amélioration des pratiques.

A l'issue de ses réunions menées tout au long de l'année, le groupe de travail souhaite développer les pistes de réflexion suivantes :

- Relancer les enquêtes auprès des plaisanciers, les inciter à des pratiques plus vertueuses
- Réfléchir à la politique tarifaire la plus adaptée au niveau des exploitants
- Poursuivre le travail engagé avec les professionnels pour la mise en conformité de leurs installations et les inciter à des pratiques plus respectueuses de l'environnement

Afin de compléter cette étude, et répondre aux objectifs de la C.L.E., un questionnaire sera adressé aux plaisanciers des Sablons et de Vauban pour mieux connaître leurs pratiques en matière de carénage.

8. INSTALLATIONS / ÉQUIPEMENTS

8.1 STATION CARBURANT

8.1.1 Contexte

La 1ere station carburant du port de plaisance a été installée en 1979 (à terre) puis une station d'avitaillement a été installée sur le ponton I en 1987. Elle disposait alors de 2 cuves : de 11 000 L pour l'essence 95 et de 14 000 L pour le GO.

Elle a fait l'objet de rénovations en 2005 puis en 2014 avec le changement des volucompteurs et l'installation de nouvelles cuves d'une capacité de 30 000 L pour le SP 95 et de 20 000 L pour le GO.

Le ponton I accueillait également les pompes de récupération des eaux usées et des eaux de fonds de cale.

8.1.2 Descriptif des équipements

En 2022 la station était équipée de :

- Une borne de distribution de SP 95 équipée de deux pistolets de part et d'autre de la borne, installée en 2014, une borne de distribution de gasoil équipée d'un seul pistolet, installée en 2005
- Un Distributeur Automatique de Carburant (DAC), utilisable en libre-service
- Un dispositif de lutte contre l'incendie, un dispositif d'arrêt d'urgence , un transmetteur automatique d'appels.

8.1.3 Actions réalisées en 2022-2023

Le remplacement de l'installation compléte a été réalisé au 1er trimestre 2023, pour un montant de 320 000 € et le marché à comporté 3 lots :

▲ Lot CARBURANT : pose de 2 automates de gestion CB, de 5 distributeurs simple face et de 2 abris : 1 multi produit et 3 mono-produits pour avoir 2 pompes GO et 3 pompes SP, fourniture des enrouleurs, flexibles, vannes, pose d'un regard en bord à quai et dispositifs de sécurité : système d'extinction automatique, alarme, coup poing d'arrêt d'urgence...

▲ Lot PONTONS et ÉQUIPEMENTS DIVERS :

- Fourniture des pontons neufs et catways (société METALU)
- 1 ponton réception de passerelle de 12 m x 2.5
- 1 ponton de circulation de 36 m x 2.5 m guidé sur pieux
- 1 ponton de 30 m x 2.5 m pré-équipé pour équiper la station
- Matériels divers (échelle, kit sécurité)
- La fourniture de 5 panneaux signalétiques sur piétements alu (société AR MARINA).

▲ Lot POMPE DE RÉCUPÉRATION DES EAUX USÉES EMBARQUÉES :

- Fourniture des équipements complets (réseaux, câbles électriques...)
- Fourniture et pose d'une pompe d'aspiration bi produits : eaux usées et eaux de fond de cale.

Ce nouvel équipement permet de répondre à toutes nos exigences environnementales et notamment les éléments suivants : installation d'une rétention (caillebotis en acier galvanisé et cuvelage de récupération des égouttures), réseaux avec mise en place de tuyauteries fixées le long de la passerelle répondant à nos exigences, des équipements de distribution neufs, de même que la fourniture d'une nouvelle pompe de récupération des eaux usées embarquées. En outre, la fourniture et la pose de vannes motorisées doublées de vannes manuelles en haut et bas de passerelle ont été installées afin de minimiser les accidents potentiels de pollution, soit à quai et sur ponton.

Enfin le ponton accueille des caisses de stockage des moyens anti-pollutions et un système performant d'alerte en cas d'incident.

Les travaux ont été réalisés au 1er trimestre 2023 pour une mise en service en mars 2023.

8.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Le port possède deux blocs sanitaires, l'un situé à l'Ouest, près de la digue et l'autre à l'Est du bureau du port, face au pôle sportif.

Sanitaires	Bloc Est Femme	Bloc Est Homme	Bloc Ouest Femme	Bloc Ouest partie commune	Bloc Ouest Homme	Total
Lavabos	10	10	4		6	30
Toilettes	2	1	4		4	11
Ensemble sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)	1	1	1		1	4
Urinoirs	0	2	0		4	6
Douches	3	4	5		5	17
Éviers	2	0	0	2	0	4
Baignoire bébé	1	0	0		0	1

Inventaire des équipements sanitaires (MAJ novembre 2023)

Ainsi que 2 blocs toilettes par ponton répartis sur les pontons B, C, D, E, et F. Ces 10 sanitaires sont raccordés au réseau d'assainissement de la ville.

8.3 MATÉRIEL ANTI-POLLUTION

8.3.1 Contexte

Le Port des Sablons détenait en 2020 les équipements suivants : environ 53 m de barrage, 3 rouleaux d'absorbants, un bac de sable pour l'aire de dépotage et des équipements de Protection Individuelle (EPI) (1 par agent). À l'issue de l'audit réalisé par le CEDRE il a été décidé d'acquérir en 2021, de nouveaux moyens anti-pollution.

D'autre part, un contrat avec une société spécialisée (SECHE ENVIRONNEMENT) prévoit le recours à ses services en cas de pollution accidentelle que le port de plaisance ne saurait gérer en interne.

Enfin, nous avons partcipé au groupe de travail initié par la Région Bretagne sur l'inventaire des moyens anti-pollution des concessions portuaires de Saint-Malo (CCI, EDEIS, Ville de Saint-Malo et Région Bretagne). Ce recensement a été l'occasion de réfléchir à une mutualisation de nos moyens collectifs ou, tout du moins, à une procédure permettant de gérer toute pollution, le plus efficacement possible.

8.3.2 Actions 2023

Liste du matériel anti-pollution en stock :

- Coffre de stockage = 4 (station, carburant, 2 sur le ponton F, aire de carénage)
- Buvards
- Feuilles et balais prédécoupés et boudins absorbants
- Kit de remorquage équipé d'un palonnier, d'une élingue, de manilles et d'une bouée
- Barrage de confinement à flotteur cylindrique qui a pour avantage un bon comportement face au vent et au courant et une résistance importante à la traction, à la déchirure et à la torsion.

Dans le projet d'extension et de modernisation du port de plaisance, nous envisageons l'installation sur le bassin d'un ponton flottant pour y stocker du matériel anti-pollution.

Depuis 2022, nous distribuons les buvards aux plaisanciers pour les sensibiliser sur les risques de pollution lors des opérations d'avitaillement et pour faire connaître ce petit matériel.

De plus le port a installé un container de stockage de matériel au plus près de la cale de mise à l'eau.

Enfin les agents portuaires ont suivi une formation à l'utilisation du matériel anti-pollution par la société COMPAS en novembre 2023.

9. RESSOURCES

9.1 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU

9.1.1 Contexte

Le port réalise le suivi de ses consommations à l'aide des factures adressées par les fournisseurs d'énergie. Sur cette base, nous constatons :

1 - Sur les périodes hivernales (octobre à mars), des consommations moins importantes que l'été et globalement en diminution depuis 2019 :

- Hiver 2018/2019 : 1572 m³
- Hiver 2019/2020 : 1343 m³
- Hiver 2020/2021 : 1004 m³
- Hiver 2021/2022 : 1407 m³
- Hiver 2022/2023 : 1282 m³

2 - Sur les périodes estivales, les consommations sont en constante diminution depuis 2019 :

- Été 2019 : 3683 m³
- Été 2020 : 2920 m³ (année Covid + avec confinement)
- Été 2021 : 3581 m³ : retour à une année plus « normale » mais une consommation en baisse / 2019.
- Été 2022 : 3120 m³
- Été 2023 : 3386 m³

Les hypothèses d'explication sont les suivantes :

Pour la période hivernale la consommation d'eau a diminué de 8,8% (-125 m³) ce qui s'explique par une diminution du nombre de carénages au début du printemps (panne élévateur, carénages plus tardifs).

Sur la prériode estivale, une augmentation de 8,5% est constatée en termes de m³ consommées (+266 m³) lié à une plus grande fréquentation du port (pontons / sanitaires) et une plus grande utilisation des aires de carénage.

Consommation d'eau en saison hivernale au port

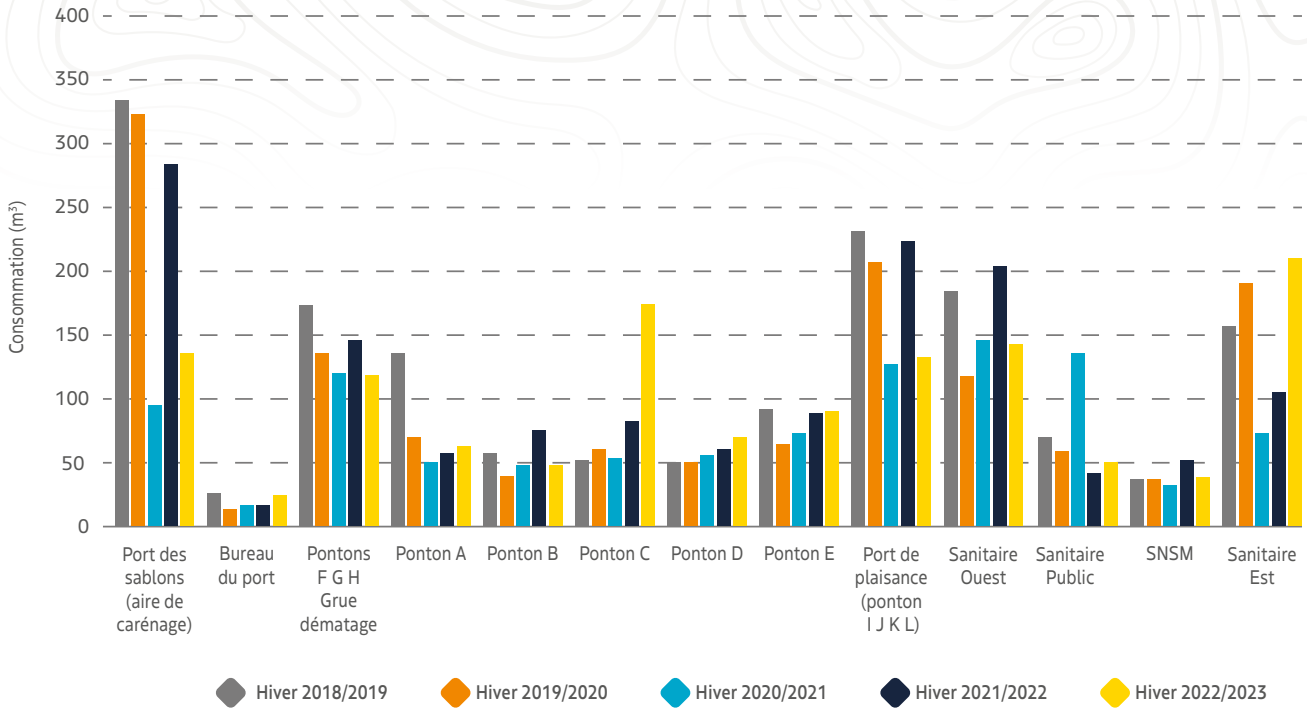

Consommation d'eau en saison estivale au port

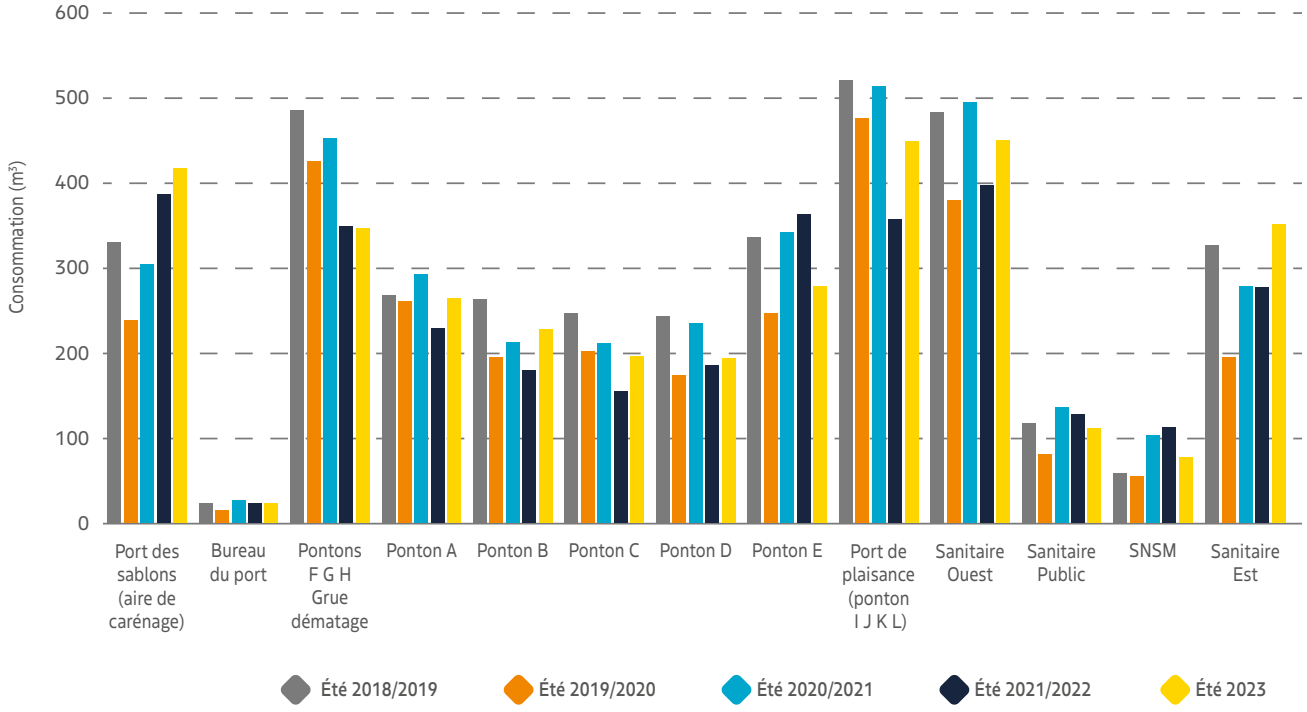

9.1.2 Liste des équipements

- Boutons poussoir

- Clef de répartition : elle permet de couper la distribution en eau sur certains pontons sans couper la totalité du réseau

- Bornes d'eau et d'électricité : elles permettent la distribution de l'eau au niveau de l'emplacement de chaque usager

9.1.3 Actions 2023

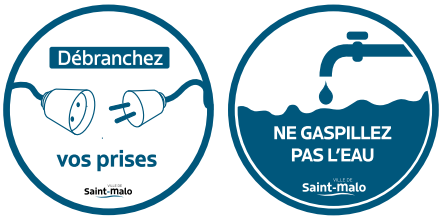

Installation d'autocollants de sensibilisation sur toutes les bornes pour inciter les plaisanciers à modérer l'utilisation de l'eau et de l'électricité.

- Installation de vannes de coupure indépendantes pour les réseaux d'eau de chaque ponton et sur chaque borne.

- Remplacement de 55 bornes à fluides en 2022 et 46 en 2023.

- Installation d'une borne intelligente à titre expérimental, afin de mieux suivre et piloter les consommations d'eau sur le ponton F et tester cet équipement dans la cadre de la réflexion sur la modernisation et l'extension du port de plaisance.

D'autre part, le nouveau règlement d'exploitation rappelle aux usagers (article 17) que le lavage au jet est interdit, que seul le rinçage des navires est autorisé sous réserve d'un usage modéré et de la nécessité d'utiliser un système d'arrêt pour limiter les consommations d'eau.

Enfin, une réflexion est menée sur des nouvelles actions à mettre en œuvre comme l'installation de sous-compteurs, télé relève, bornes intelligentes etc.

Cette réflexion n'a pas pu aboutir sur des actions concrètes à brève échéance, en raison du coût des équipements existant sur le marché mais sera reprise dans le cadre du projet d'extension et de modernisation du port de plaisance.

L'année 2023 a été marquée comme 2022 par une situation difficile au regard de l'état des ressources en eau et du risque de rupture d'alimentation en eau portable, particulièrement dans le nord du département la sécheresse du département d'Ille-et-Vilaine.
L'état de vigilance sécheresse qui a caractérisé la fin de l'année 2022 avait été levé en Janvier 2023.

Puis dès juin 2023, le département d'Ille-et-Vilaine a été, à nouveau placé en vigilance Sécheresse, ce qui a entrainé une demande de réduction volontaire des consommations d'eau, quelle que soit son origine et son usage, pour tous les usagers.

Puis, en juillet 2023, notre bassin côtier a été placé au seuil VIGILANCE pour l'usage Eau portable et au seuil ALERTE pour les usages milieux aquatiques.

De ce fait, il en a résulté une interdiction de nettoyage et de rinçage des bateaux par les usagers durant toute cette période.

9.2 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS EN ÉLECTRICITÉ

9.2.1 Contexte

L'analyse des factures nous permet de mettre en place un suivi de nos consommations mois par mois. Cependant, les consommations sont rassemblées au sein de 2 comptes, sans possibilité de ventilation des données par équipement ou bâtiment.

Nous constatons des consommations plus importantes en hiver et au printemps, plutôt que l'été du fait des usages différents selon les saisons (nombreuses activités techniques en basse et moyenne saison, branchement de chauffages et déshumidificateurs en hiver, plus de consommation pour l'éclairage en hiver).

En 2022, les consommations sont en nette diminution par rapport aux années précédentes :

	Contrat 1 (Bâtiments) kWh	Contrat 2 (Pontons) kWh	TOTAL
Année 2019	88 562	415 352	503 914
Année 2020	87 139	383 099	470 238
Année 2021	80 762	369 793	450 555
Année 2022	77 723	353 697	431 420
Année 2023 (arrêter nov. 2023)	53 472	258 019	311 491

Consommation électrique «terre plein»

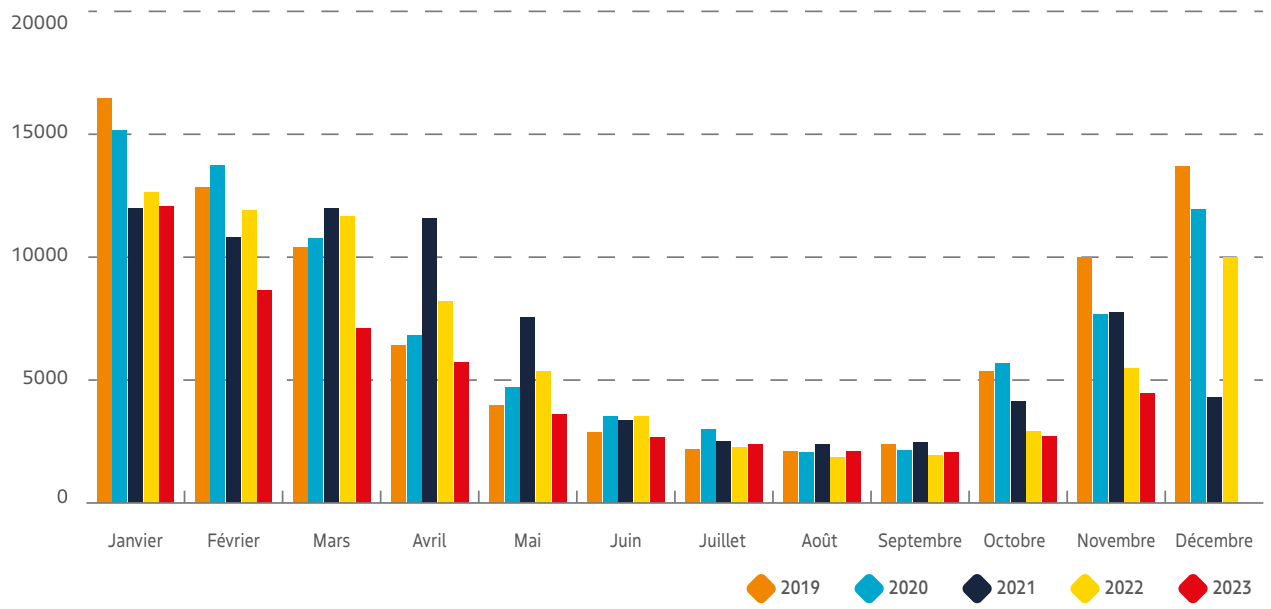

Consommation électrique ponton

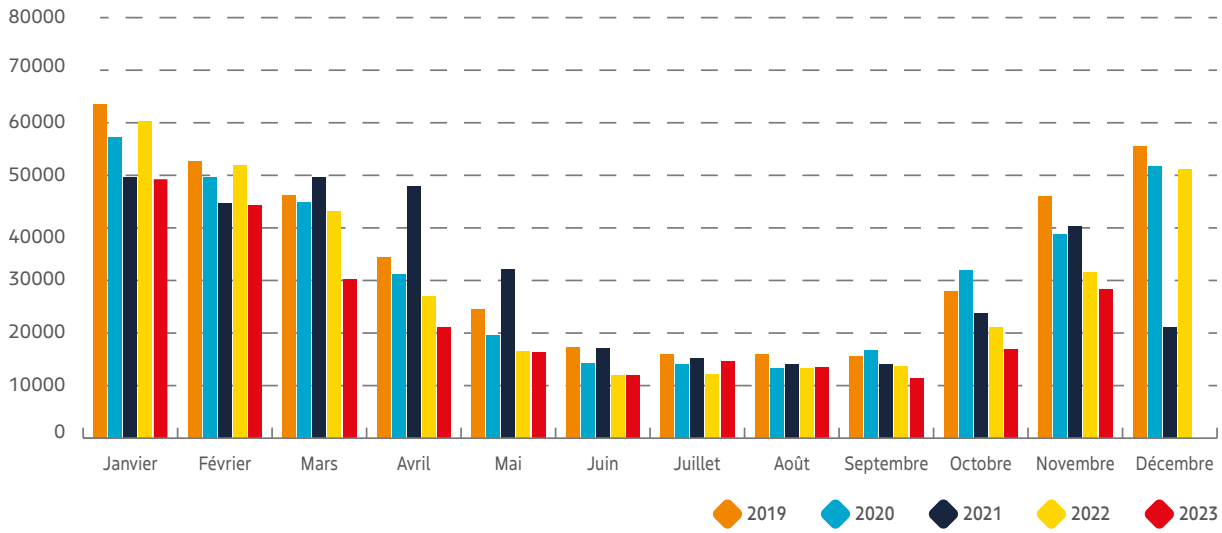

9.2.2 Actions 2022-2023

- Installation d'un éclairage par LED dans les bureaux du bâtiment principal et le bloc sanitaire Est
- Allumage automatique pour le bloc sanitaire Est, à l'occasion de sa rénovation
- Installation d'autocollants de sensibilisation sur toutes les bornes et dans les sanitaires
- Installation prévue en janvier 2022 d'éclairages LED dans le bloc sanitaire Ouest
- Remplacement de l'éclairage des passerelles A B C D E et I par des LED
- Éclairage estacade de la cale de carénage
- Éclairage LED à détection des sanitaires Ouest

Le plan d'action du port en faveur de la sobriété énergétique :

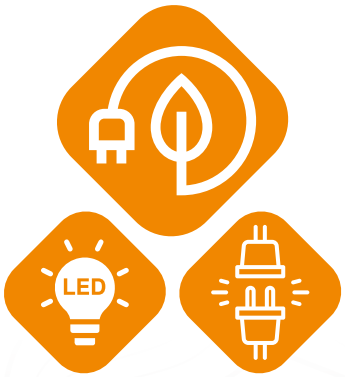

La ville a lancé son plan de sobriété énergétique. Abaissement de la température, retrait des radiateurs d'appoint, renouvellement du parc LED, coupure de l'éclairage public de 1 h 30 à 5 h 30... Des mesures concrètes ont été également mises en place dès l'hiver 2022/2023 au port de plaisance :

- L'éclairage du bâtiment du bureau du port était éteint à partir de 20 heures.
- Les sanitaires situés près de la salle polyvalente ont été fermés pour tout l'hiver.
- Au cours des rondes effectuées par les agents, il est procédé au débranchement des câbles électriques si le propriétaire est absent de son bateau.

En revanche, pour des raisons de sécurité, l'éclairage des pontons (par LED) a été maintenu la nuit.

En conclusion, nous constatons globalement une diminution des consommations électriques en 2023, que ce soit sur les bâtiments ou sur les pontons. Ces bons résultats nous encouragent dans la poursuite de nos actions en faveur des économies d'énergie.

10. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION ENVERS LES USAGERS

Les actions de communication et de sensibilisation des usagers ont été nombreuses en 2023.

Les principales actions menées sont listées au travers des fiches synthétiques présentées ci-dessous :

10.1 COMMUNICATION VIA LA NEWSLETTER

NATURE DE L'ACTION	SENSIBILISER LES PLAISANCIERS A LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LEURS COMPORTEMENTS
ENJEUX ET OBJECTIFS	Communiquer autour de notre démarche et faire connaître la certification ports propres envers les usagers du Port pour qu'ils se l'approprient et modifient leur comportement.
ACTIONS	La diffusion de la newsletter aux 1000 destinataires permet d'aborder des thèmes liés à l'environnement. Celle du mois de décembre 2022 a mis l'accent sur le plan de sobriété énergétique de la Ville de Saint-Malo, celle de juillet 2023 sur différentes actions : information de la journée évènementielle du 30 septembre, actions ciblées pour l'été : limitons nos consommations d'eau , actions de sensibilisation par Cœur Emeraude, application OBS en Mer pour Al Lark.

10.2 COMMUNICATION VIA LE SITE INTERNET

NATURE DE L'ACTION	SENSIBILISER LES PLAISANCIERS A LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LEURS COMPORTEMENTS
ENJEUX ET OBJECTIFS	Communiquer autour de notre démarche et faire connaître la certification ports propres aux usagers du Port pour qu'ils se l'approprient et modifient leur comportement. Site internet : public visé plus large que les seuls usagers du Port.
ACTIONS	Depuis la refonte du site internet de la ville de Saint-Malo, les actions du port de plaisance des Sablons sont désormais regroupées sous la rubrique « Environnement ». • Lien vers la vidéo de présentation de la démarche de certification ports propres réalisée par l'APPB. • Présentation de la démarche « Port Propres ». • Partenariat avec Mégo. • Retour sur l'évènement du 30 septembre.

10.3 COMMUNICATION ENVERS LES VISITEURS EN ESCALE

NATURE DE L'ACTION	SENSIBILISER LES PLAISANCIERS A LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LEURS COMPORTEMENTS ACTION ENVERS LES VISITEURS EN ESCALE ET LES ANNUELS
ENJEUX ET OBJECTIFS	**Communiquer autour de notre démarche et faire connaître la certification ports propres aux usagers du Port pour qu'ils se l'approprient et modifient leur comportement.** **Et spécifiquement : donner les informations essentielles aux visiteurs en escale.**
ACTIONS	**Remise d'un pack de bienvenue aux visiteurs dès leur arrivée au port de plaisance, remis par l'agent d'accueil sur les pontons.** **Ce pack contient plusieurs informations dont les suivantes concernent la thématique environnementale :** • Les équipements du port • Les bonnes pratiques à adopter • Un flyer spécifique sur les règles de tri des déchets à Saint-Malo (doc SMA) **Pour tous les usagers, habitués ou visiteurs :** • Un cabas de pré-tri des déchets disponible au bureau du port afin d'inciter au tri sélectif à bord des bateaux • Mise en place d'actions de sensibilisation avec nos saisonniers « ambassadeurs Ports propres » • Visite des animateurs de Cœur Emeraude au cours de l'été, dans le cadre du programme sur la médiation des usages littoraux en Rance Émeraude • Édition du guide des plaissanciers

10.4 COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PLAISANCE

NATURE DE L'ACTION	SENSIBILISER LES PLAISANCIERS A LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LEURS COMPORTEMENTS
ENJEUX ET OBJECTIFS	**Communiquer autour de notre démarche auprès des usagers et partenaires, faire connaître la certification Ports Propres et nos différentes actions, informer sur les éco-gestes.**
ACTIONS	**1 - Communication sur la démarche ports propres :** • Envoi en début d'année du guide PASS PORTS PROPRES édité par l' APPB à tous les nouveaux réservataires annuels. **2 - Communication de nos actions au conseil portuaire :** Instance de représentation des différents acteurs portuaires, le port de plaisance présente ses différentes actions et démarche de certification à chacune des séances. **2 - Élaboration et diffusion de différents documents :** • Un guide du plaisancier comportant une page dédiée à l'environnement • Un guide du port (Ed. Armoric) incluant un message environnemental • Un plan du port orienté « gestion des déchets » • Un dépliant de RDV manutentions incluant un message environnemental sur les opérations de carénage et d'entretien des navires • Distribution des guides «Ports Propres» **3 - Vitrine dédiée à l'environnement :** Située à l'extérieur sur la terrasse du bureau du port, cette vitrine a pour objet de rassembler les différentes informations liées à l'environnement. Les panneaux de présentation de la démarche environnementale ont été complétement re-créés **4 - Alimentation du présentoir dédié à l'environnement :** Dans le hall d'accueil : destiné aux flyers et affichettes sur le thème de l'environnement

10.5 COMMUNICATION AUTOUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

NATURE DES ACTIONS	POURSUITE DE L'OPERATION DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES MÉGOTS DISTRIBUTION DES SACS DE PRÉ TRI DES DÉCHETS
CONTEXTE	1 - Constat établi : beaucoup de mégots retrouvés sur l'espace portuaire, peu de cendriers présents. 2 - Nécessité de renforcer la communication autour du tri sélectif
ENJEUX ET OBJECTIFS	1 - Une meilleure gestion environnementale par une prise en compte de ces déchets présents sur la zone portuaire 2 - Améliorer la propreté sur le site en donnant les moyens aux « pollueurs » d'y participer 3 - Donner une seconde vie aux déchets par leur recyclage
ACTION 1	ACQUISITION DE CENDRIERS : Installation des cendriers en divers lieux du port, et notamment près des bâtiments, permettant une récupération facile des mégots
ACTION 2	PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE MéGO : La société MéGO est la 1ère unité de valorisation des mégots en France. Cette société basée en Bretagne, à proximité de Brest, propose une offre globale de collecte, tri et recyclage des mégots de cigarette. Partenariat : • Vente du mobilier adapté, • Mise à disposition de contenants de récupération : cartons et fûts hermétiques, Enlèvement des déchets (fréquence de collecte : trimestrielle) Recyclage dans l'usine du Finistère, • Fourniture d'outils de Communication
ACTION 3	Distribution de cendriers de poche aux usagers du port et notamment aux visiteurs l'été (en libre-service au bureau d'accueil) et dans les restaurants de la concession, et dans les restaurants de proximité
ACTION 4	Inciter au recyclage : distribution de sacs de pré-tri Fabrication de sacs cabas personnalisés « port des Sablons » permettant de stocker à bord du bateau les déchets recyclables (carton, papier, plastique, verre ...) afin de les jeter ensuite dans les PAV situés sur le port.

10.6 ORGANISATION D'ACTIONS DE SENSIBILISATION

NATURE DES ACTIONS	NETTOYAGE DE LA ZONE PORTUAIRE
ENJEUX ET OBJECTIFS	**1 - Se rendre compte des déchets rejetés par les usagers (plaisanciers et pêcheurs).** **2 - Améliorer la propreté du site en collectant les déchets présents au fond du port et sur les terre-pleins** **3 - Sensibiliser les plaisanciers sur l'importance de ne pas jeter leurs déchets dans le milieu marin.**
ACTION 1	**Organisation d'une grand journée évènementielle avec les clubs de plongée et les associations partenaires le 30 septembre 2023** Voir page 16
ACTION 2	**Une exposition photos « sous les ponton la vie » sur le thème de la biodiversité présente au port de plaisance.** • Cette exposiiton a pouir origine la prise de vues par un plongeur bénévole photographe amateur durant la journée de nettoyage sous marin organisée en octobre 2021. • Cette exposition, sur 15 panneaux XXL, met en valeur des espèces insoupçonnées présentes sous nos pontons. • Installée sur la terrasse devant le bureau du port, cette exposition a permis à de nombreux visiteurs de mieux connaitre la richesse de la biodiversité marine et un panneau a été consacré aux déchets trouvés au fond du port.
ACTION 3	**Partenariat avec le collège CHARCOT – Aire marine éducative** • Une classe de 6ème du collège Charcot, engagée dans un projet d'aire marine éducative a recherché au cours de l'année scolaire 2021/22 une zone d'études le quartier de Saint-Servan. Après avoir visité plusieurs sites, les élèves ont choisi le port des Sablons pour mener à bien leur projet. Celui-ci a été poursuivi par une nouvelle classe de 6ème durant l'année 2022/2023 et plusieurs visites du port ont été prposées aux collégiens. L'AME a décidé de travailler à l'élaboration d'un livret pédagogique aur le port et sa biodiversité.

O'PORZH PROPRE - 30 SEPTEMBRE 2023

O'PORZH PROPRE - 30 SEPTEMBRE 2023

10.7 COMMUNICATION ENVERS LES PROFESSIONNELS

NATURE DE L'ACTION	COMMUNICATION DE NOTRE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ENVERS LES PROFESSIONNELS ET DES ACTIONS MENÉES PAR LE PORT DE PLAISANCE
ENJEUX ET OBJECTIFS	**Constat que la démarche environnementale du port ne peut réussir si les plaisanciers n'y adhèrent pas.** **Pour cela, il convient de communiquer autour de notre démarche, faire connaître la certification ports propres et les différentes actions du port de plaisance**
ACTIONS	**1 - Communication envers les professionnels présents sur le port :** les 3 chantiers navals (CNP, Nautilots et SUMALO) sont régulièrement sensibilisés à la démarche environnementale engagée et notamment lors de réunions organisées au long de l'année et particulièrement sur les thèmes suivants : • démarche ports propres et implications liées à l'obtention de la certification • préparation de la saison hivernale, au cours de laquelle ont été abordés les points suivants : - Point d'étape sur la démarche et les objectifs de la certification (diaporama remis) - Rappel des conditions d'utilisation des zones techniques et des travaux acceptés selon les zones **3 - Actions de sensibilisation envers les restaurateurs :** présentation de la démarche ports propres, récupération des fiches BDS, nouvelle sensibilisation sur la récupération des mégots

11. FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL PORTUAIRE

NATURE DE L'ACTION	SENSIBILISATION ET FORMATION DES AGENTS PORTUAIRES
ENJEUX ET OBJECTIFS	**Former les agents permanents ou saisonniers sur la gestion environnementale et la démarche de certification pour l'intégrer dans leur pratique professionnelle et mieux communiquer auprès des usagers**
ACTIONS	**1- Formation du personnel permanent :** • Tout au long de l'année par le responsable technique • Sujets évoqués lors des réunions de service (formelles ou informelles) • Agents formés comme référents ports propres par le CPIE de Belle-île : 2 agents prévus en 2023 **2- Formation du personnel saisonnier :** La formation du personnel saisonnier est assurée par : • La directrice lors de la réunion de présentation du port avant le démarrage des agents : un diaporama leur a été présenté sur la démarche environnementale du port de plaisance et leur rôle au cours de l'été sur cette thématique • Un accompagnement par les 2 ambassadeurs « ports propres » pendant l'été • Le responsable technique tout au long de la saison ainsi que par les agents permanents.
DATE DE RÉALISATION	Tout au long de l'année 2023 Prochaine formatin : janvier 2024

12. CAP SUR LA CERTIFICATION PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITÉ

Les critères spécifiques à la certification ports propres actifs en biodiversité sont les suivants :

- Prise en compte de l'environnement du port dans son aire d'influence
- Choix des solutions à mettre en œuvre pour prendre en compte l'environnement
- Management de la démarche et intégration à la politique environnementale
- Intégration des actions dans le plan d'action et bilan annuel
- Formation du personnel
- Communication externe
- Communication interne

En 2023, le port des sablons a :

- Commandé à la société ENVIRO-MER un diagnostic environnemental préalable à la certification afin dresser un état des lieux de la biodiversité du port à partir des données bibliographiques existantes et de relevés de terrain,
- Pris contact avec différents acteurs de l'environnement susceptibles de nous aider dans notre démarche
- Réalisé un benchmark des ports certifiés actifs en biodiversité
- Elaboré un plan d'action à la suite de ce diagnostic pour mettre en valeur, favoriser et préserver la biodiversité portuaire,

4 axes d'amélioration ont été dégagés :

- La végétalisation des espèces terrestres portuaires
- L'accueil et la favorisation des espèces sur le port
- Le développement de la connaissance autour de la biodiversité
- La favorisation des pratiques éco-citoyennes

Les actions engagées ou prévues à court ou moyen terme sont les suivantes :

AXES D'AMÉLIORATION	ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES	ACTION À COURT TERME	ACTION À LONG TERME
VÉGÉTALISER LES ESPACES TERRESTRES PORTUAIRES	Bacs à fleurs mellifères (en cours : **6 jardinières** en bois le long des pontons et 2 devant les bureaux du port : Capucines, verveine de buenos aires, Aster, nepeta prévu pour Juin-Juillet)		- Ombrières pour voitures avec plantes grimpantes - Plantations en pots d'arbustes/ arbres pour apporter de l'ombre + habitats // Vertuo bocage urbain - Parkings paysagers / Noues paysagères
ACCUEILLIR ET FAVORISER LES ESPÈCES SUR LE PORT	Hôtel à insectes avec les bacs à fleurs	- Nichoirs oiseaux / Chauves-souris - Adapter l'éclairage du port selon saison pour diminuer perturbations sur la faune	Protection des herbiers en limitant sources de pollution vers le milieu
SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS	- Exposition : Sous les pontons, la vie à compléter - Aire Marine Educative collège Charcot - Partenariat avec les clubs de plongée pour faire connaitre la biodiversité		- Création d'un sentier pédagogique sur les espèces présentes (terrestres et marines) avec panneaux de sensibilisation, marquages au sol, fresques, sensibilisation espèces migratrices... - Sentier sous-marin côté plage sablons - Formation des agents - Sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes : comment prévenir leur arriver et minimiser leur prolifération ? - Collaboration avec l'aquarium de Saint-Malo ?
DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DE LA BIOIDIVERSITÉ	- Réalisation d'un diagnostic des données concernant la faune et la flore du port et de son aire d'influence - Suivi de l'herbier - Projet Roscoff KelpMe !	Comptage ornithologique - Inventaire flore et lichens // falaises	Suivis scientifiques réguliers pour constater des évolutions sur le long terme et l'impact des potentielles actions mises en places
FAVORISER LES PRATIQUES ÉCO-CITOYENNES	- Collecte de mégot (en cours) - Journée ramassage des déchets avec forum des associations de protection de la nature (en cours)	- Récupérateur d'eau de pluie pour les bacs à fleur - Encourager l'usage de produits respectueux de l'environnement à bord des bateaux	

L'objectif en 2024 sera de poursuivre la mise en œuvre de ce plan d'action.

13. CONCLUSION

Dans la continuité de l'obtention de la certification « PORTS PROPRES » en 2021et 2022 le port de plaisance des sablons a mis en oeuvre tout au long de l'année son plan d'action visant à améliorer la qualité envrionnementale du site dont elle assure l'exploitation.

En 2023, la priorité a été donnée à la sensibilisation et la communication envers les différents usagers du port : plaisanciers, professionnels, opérateurs économiques de la concession, acteurs essentiels de notre démarche.

Face aux enjeux climatique et à la nécessité pour chacun d'adapter des comportements plus vertueux, la démarche environnementale du port de plaisance des Sablons apparait d'année en année comme une évidence.

L'année 2023 a été aussi l'occasion de viser l'obtention du complément de certification « Actif en biodiversité » en s'engageant de façon encore plus volontaire en faveur de l'environnement, considérée que cette démarche n'est pas un aboutissement, mais le début d'une nouvelle ère de gestion des ports de plaisance, dans laquelle l'environnement et le développement durable est un enjeu central.

INDIGO COMMUNICATION - SAINT-MALO - ©Photos : Service communication Ville de Saint-Malo - J. Saigneur - L. Gibert - M. Clauzier - J. Belmont - Easy Ride

PORT DE PLAISANCE DES SABLONS

port@saint-malo.fr

02 99 81 71 34 - VHF 09

Région BRETAGNE

VILLE DE Saint-malo